



FFvolley

COMMISSION CENTRALE MEDICALE

PROCES-VERBAL N°1 DU 28 MARS 2020 (visioconférence)

SAISON 2019/2020

Présents :

Dr Richard GOUX, Président

Dr Sylvie BIDOT-MAURANT, Dr Joffrey COHN, Dr Maryse DUPRE, Dr Marc GIAOUI, Dr Marianne GROC, Dr Josselin LAFFOND, Dr Annie PEYTAVIN, Dr Nicolas OESTERLE, Dr Éric VERDONCK, Nicolas BLIN

Début de séance à 10h00.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres de la Commission Centrale Médicale et remercie Nicolas BLIN pour son organisation.

Un tour de table de présentation est réalisé pour permettre aux nouveaux membres de connaître tout le monde.

1. BILAN DU SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE

Le Dr Joffrey COHN et Nicolas BLIN apportent des précisions complémentaires.

L'organisation est en place et satisfait les différents intervenants (médecin, secrétariat et DTN adjoint) :

- Le bilan de l'année 2018/2019 est fait. Celui de l'année 2019/2020 est en cours et des relances régulières sont nécessaires car certains ont perdu le réflexe de faire parvenir les examens demandés rapidement. Cela prend beaucoup de temps au médecin coordinateur pour la récupération des bonnes données malgré la mise en place de 2 dates butoirs pour l'envoi des examens
- Le nouveau logiciel (Askamon) est en place et donne satisfaction. Il ne concerne, pour le moment, que les joueurs et joueuses inscrits sur les listes ministérielles. Il faudra élargir la liste pour pouvoir intégrer les jeunes appartenant aux CFC des clubs professionnels et les membres des équipes Para-Volley

- Consentement Askamon : Les médecins doivent récupérer la signature des athlètes (ou leur représentant légal) pour valider leur consentement à l'utilisation du logiciel. Ce document peut être remis avec les documents fournis par notre fédération dans le cadre de la demande de consultation d'absence de contre-indication à la pratique. Le médecin assurant la consultation s'assurera que le document sera signé. Il sera récupéré par les responsables d'équipes et envoyé à la FFvolley qui transmettra à la société Askamon
- Le bilan dentaire est celui qui procure le plus de difficultés : nous demandons à ce qu'il soit effectué avant l'entrée en pôle ou en CFC dans le cadre familial
- La question du maintien de la 2^{ème} visite obligatoire uniquement pour les mineurs est posée. Après débat, compte tenu de l'intérêt du suivi psychologique et nutritionnel chez ces jeunes éloignés de leur cellule familiale, nous décidons de la maintenir
- Pour le suivi des joueurs et joueuses sélectionnés en équipes nationales, la difficulté vient de la récupération des examens réalisés (théoriquement) par les staffs médicaux des clubs professionnels en France. Ce suivi n'est correct aujourd'hui que grâce aux efforts fournis par les médecins d'équipes. Pour ces collectifs aussi le bilan dentaire est difficile à réaliser. Celui-ci n'est pas obligatoire mais est fortement conseillé

Relations avec les clubs professionnels :

- Les médecins des équipes nationales contactent les médecins des clubs professionnels pour le suivi de leurs joueurs et joueuses. Le niveau de suivi est très disparate et nous avons des difficultés pour récupérer les examens médicaux qui pourtant sont obligatoires pour la délivrance de la licence professionnelle
- Il serait bon de rendre obligatoire (sous peine de sanction pour le club) la transmission de l'ECG et de l'Echocardiographie pour les joueurs français de la ligue professionnelle. Et ce dans le but de remplir les obligations du SHN

Double intérêt : récupérer les résultats plus facilement au moment des regroupements des internationaux, et aussi mieux structurer les clubs professionnels sur le plan médical.

- Suivi des CFC des clubs professionnels : un suivi copié sur celui du SMR a été mis en place. Le médecin chargé du suivi du SMR se charge de sa coordination

Les recommandations sont :

- **Faire réaliser le bilan dentaire des jeunes en pôle avant l'entrée dans celui-ci**
- **Imposer aux clubs professionnels de faire parvenir au médecin chargé du SMR les examens réalisés sur les joueurs français susceptibles d'être sélectionnés**

2. BILAN (SPORTIF ET ADMINISTRATIF) DE LA SAISON INTERNATIONALE 2019 ET PREPARATION DE LA SAISON 2020 PAR LES MEDECINS ET KINES DES EQUIPES NATIONALES

La coordination assurée par le Dr Nicolas OESTERLE et Nicolas BLIN (secteur féminin) et le Dr Éric VERDONCK (secteur masculin) s'est très bien déroulée. Pour la saison 2020, une nouvelle organisation est mise en place pour le secteur féminin, le Dr Nicolas OESTERLE ne souhaitant pas poursuivre son implication avec l'équipe féminine A (le staff technique n'a pas adhéré à l'intérêt du suivi médical (notamment réglementaire) et le Dr Nicolas OESTERLE a été obligé de « bricoler » toute la saison.

Les médecins d'équipe nationale n'ont pas encore reçu les codes Askamon permettant de compléter les dossiers des joueurs qu'ils suivent. Il faut redemander à la société de les leur faire parvenir (ceux-ci étant confidentiels, seule la société peut les envoyer à la personne concernée).

La mise en place des groupes Para-Volley se déroule bien. Le suivi des joueurs doit être intégré le plus rapidement possible dans le logiciel Askamon afin d'avoir un suivi uniforme sur les différentes équipes nationales. Une demande de dossier médical a été mise en place pour faciliter la tâche du médecin traitant. Si les ECG ne peuvent être réalisés par le médecin traitant, le médecin d'Equipe de France les réalise en stage. Par contre, se pose le problème d'absence d'échographie cardiaque et de bilan dentaire pour tous les joueurs et joueuses.

La mise en place des contrats s'est bien déroulée et n'a pas posé de problèmes en 2019.

Déploiement des ressources humaines :

90 % des professionnels de santé contractualisent avec la FFvolley via un CDD. Le reste des interventions est contractualisé via CDI ou des notes d'honoraires.

La communication des programmes prévisionnels s'améliore mais elle doit être faite le plus tôt possible car sinon elle met en difficulté les acteurs concernés car ils doivent trouver des remplaçants pour pallier leur absence dans leur cabinet.

La saison 2020 semble compromise et aucune information n'est disponible actuellement.

Régime indemnitaire des professionnels de santé qui œuvrent pour le suivi sanitaire des athlètes de la FFvolley :

- Jusqu'à 7 jours et en France, note d'honoraire sur la base de 220 € TTC/jour
- Plus de 7 jours, contrats types CDD
- CDI pour deux professionnels de santé

Nous n'avons pas d'information sur le programme « My Coach » mis en place par la FFvolley pour savoir si une partie médicale est prévue (tout en respectant le secret médical).

Nous renouvelons notre souhait d'avoir un encadrement médical le plus complet possible lors des rassemblements des équipes nationales et la présence d'un médecin nous apparaît obligatoire lors des séjours à l'étranger notamment pour les compétitions officielles.

3. INFORMATIONS SUR LA PREVENTION ET LA LUTTE ANTIDOPAGE

- La prévention reste au niveau de la FFvolley : plan stratégique à mettre en place. Un plan national vient d'être adopté pour 2019/2024 (3 axes et 17 actions). Il est fait pour les athlètes, les jeunes et l'entourage sportif et familial
- L'AFLD met à disposition une plateforme de formation et évaluation des connaissances (ADEL)
- Un groupe de travail comprenant les Dr. DUPRE, PEYTAVIN, GROC, BIDOT-MAURANT et COHN est chargé de trouver les meilleurs outils pour formaliser ce plan de prévention du dopage fédéral

4. INFORMATIONS FIVB

- Les travaux actuels portant sur la définition exacte des personnes transgenres sont terminés et la décision est de répondre au cas par cas avec un dossier complet. Ceci est mis en place afin d'éviter les abus
- Tous les contrôles antidopage avant et pendant les Jeux Olympiques sont maintenant assurés par une agence indépendante (ITA) et la FIVB n'intervient plus

5. INFORMATIONS SUR LE VOLLEY SANTE

La responsable technique FFvolley est Madame Chrystel BERNOU (para.volley.sante@ffvb.org) et le médecin référent est le Dr. Sylvie BIDOT-MAURANT :

- Formations en place : Educateur Volley Santé Niveau 1 et Niveau 2 (publics spécifiques). Un travail est à faire pour qu'elles deviennent certifiantes notamment dans le cadre du sport sur ordonnance
- Un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du Volley Santé est mis en place. Il sera obligatoire chaque année
- Labels Volley Santé pour les clubs ayant mis en place des actions (ponctuelles ou pérennes)
- Les staffs sont à la recherche de joueurs et joueuses pour les 2 types de pratique (Volley Assis et Volley Sourd)

6. BILAN DES SURCLASSEMENTS ET CERTIFICATS MEDICAUX

32 fiches C Nationales ont été validées cette année (contre 23 l'an dernier). Les critères techniques d'obtention semblent respectés. Par contre au niveau régional, les demandes sont très disparates selon les régions : nous rappelons que celles-ci doivent être exceptionnelles et d'environ 5 à 10 par région.

Adaptation des fiches médicales :

- Un certificat pour le Volley Santé est mis en place avec un renouvellement chaque année compte tenu de la spécificité du public concerné. Le médecin prescripteur doit fournir à l'animateur, sur un document séparé, sa prescription médicale précisant ses recommandations pour l'adaptation de l'activité à la personne concernée
- Nous souhaitons supprimer les conseils placés au dos de nos fiches médicales car ceux-ci ne sont plus adaptés à la situation actuelle

7. BILAN LNV

- Le suivi médical des joueurs professionnels et des jeunes des CFC est calqué sur notre SMR. Nous rappelons que les bilans des jeunes en CFC doivent être envoyés au médecin chargé du SMR, le Dr Joffrey COHN à la FFvolley
- Les médecins des équipes nationales regrettent les difficultés qu'ils rencontrent pour récupérer auprès des clubs les examens théoriquement réalisés chez les joueurs sélectionnés en équipe nationale

8. DIVERS

Nous préparons un communiqué pour tous les licenciés concernant la mise à leur disposition des membres de la Commission Centrale Médicale à propos de la pandémie actuelle et surtout la sortie de confinement et la reprise progressive des activités sportives.

Fin de la réunion à 12h30.

Le Président de la CCM
Richard GOUX